



Conseil communal d'Arzier-Le Muids

Rapport de la commission des finances relatif au préavis municipal N° 01/2026 :

Demande de crédit de CHF 1'485'000 TTC pour la création d'une interconnexion en eau potable entre les communes d'Arzier-Le-Muids et de Bassins

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Messieurs Matthieu Wolff, François Esselborn, Christian Brugger, Pietro Izzo et Jean Flach, étaient présents lors de la rencontre du 03 mars 2026 avec la Municipalité représentée par MM. Frédéric Guilloud et Philippe Esseiva. La commission remercie nos municipaux pour leur disponibilité.

La sécurité de l'approvisionnement en eau potable est une priorité. Notre réseau est principalement alimenté par le réservoir des Sendys, lui-même dépendant de ressources qui ont montré leurs limites, mettant en évidence la nécessité de diversifier nos sources d'approvisionnement.

Parallèlement, la Commune voisine de Bassins dispose de ressources en eau excédentaires mais ne bénéficie pas d'une interconnexion de secours fiable. Une collaboration entre nos deux communes est donc apparue comme une solution mutuellement bénéfique et pertinente.

Le projet présenté par la municipalité une première fois le 8 décembre 2025 et présenté à nouveau aujourd'hui concrétise cette collaboration et fait suite au préavis 13/2024 (crédit d'étude) que le conseil a approuvé en novembre 2024. Il consiste à créer une liaison d'eau potable entre nos deux réseaux. De plus, ce projet est inscrit dans notre Plan Directeur de la distribution de l'Eau (PDDE) et permettra de renforcer significativement la défense incendie de nos deux territoires, condition nécessaire à l'obtention d'une subvention de l'Établissement Cantonal d'Assurance (ECA).

Descriptif

1. Création d'une conduite de liaison en fonte de 200 mm de diamètre d'environ 2.3 km reliant le réseau d'Arzier-Le-Muids au réseau de Bassins et d'une attente pour raccorder une future ressource dans les gorges du Moisel.
2. Construction d'une station de pompage (STAP) situés sur le territoire de Bassins permettant de pomper l'eau depuis le réseau de Bassins vers celui d'Arzier-Le Muids.
3. Modification au réservoir des Sendys pour optimiser l'arrivée d'eau en provenance de Bassins et répondre aux exigences sanitaires.

Coûts

Conduite de liaison	736'000 CHF
Station de pompage	286'000 CHF
Modification aux Sendys	38'000 CHF
Electricité et télécommande	105'000 CHF
Honoraires, Etudes et direction des travaux	108'000 CHF
Travaux forestiers et remise en état	30'000 CHF
Divers et imprévus 5,43 %	70'728 CHF
TVA 8,1 %	111'272 CHF
Total TTC	1'485'000 CHF
Subvention ECA (confirmée)	260'780 CHF

Examen du préavis :

Intégration au plan d'investissement : cette dépense figure au plan d'investissement de CHF 2'000'000.- prévue en 2025. Elle sera financée par l'emprunt, et amortie sur 60 ans selon les règles de MCH2.

Les charges financières annuelles sont estimées à 32'299 CHF.

La commission a également examiné les prévisions d'économies de coûts relatives au prix de l'eau pouvant être réalisées grâce à la réalisation de ce projet. Au vu des documents présentés, elle les a trouvées réalistes et en rapport avec les montants investis. Un risque demeure que la commune ne bénéficie pas d'un retour sur investissement complet durant la durée de la convention. Cependant ce risque inévitable est limité par la probabilité de renouvellement des concessions et des conventions (voir ci-dessous la réponse de la municipalité au renvoi du préavis 18/2025).

Réponse de la municipalité relative au renvoi du préavis 18/2025 portant sur le même objet.

La municipalité confirme, courrier de l'hydrologue cantonal à l'appui, que la durée d'une convention entre les communes d'Arzier-Le Muids et de Bassins ne peut excéder celle des concessions. Par conséquent la convention porte jusqu'en 2044, mais serait prolongée de 5 ans si elle n'est pas dénoncée ou remplacée à l'échéance.

L'importance régionale de la ressource de Bassins est d'ores-et-déjà reconnue par le canton et l'existence d'un raccordement permettra la prise en considération des besoins d'Arzier-Le Muids lors de la reconduction des concessions.

Notons encore que la convention entre les deux communes a maintenant été signée et mise à disposition du conseil.

1. Conclusions

Après en avoir pris connaissance et l'avoir examiné et débattu en commission,

la commission à l'unanimité propose au Conseil Communal d'accepter le préavis municipal 01/2026 tel que proposé par la Municipalité, soit:

1. d'adopter le préavis municipal No 01/2026 relatif à la demande de crédit de CHF 1'485'000 TTC pour la création d'une interconnexion en eau potable avec la Commune de Bassins.
2. de financer ce dernier par l'emprunt.

Arzier-Le Muids, le 13 mars 2026

Matthieu Wolff

François Esselborn



Christian Brugger

Pietro Izzo

Jean Flach (rapporteur)

